



Recrutement avant licenciement

Par **karmatlas**, le **17/07/2009** à **18:30**

Bonjour,
je travaille pour une association avec un contrat Cdi depuis 1 an et trois mois.
Aujourd'hui par hasard j'ai decouvert que l'association a mis des annonces pour recruter un employé qui doit prendre ma place mais personne m'a communiqué le licenciement. Est-ce normal?
Cordialement

Par **Cornil**, le **19/07/2009** à **18:27**

Bonsoir "karmatlas"

Bien sûr que c'est anormal.
Mais pour l'instant, avant que l'on n'engage une procédure de licenciement à ton égard, tu ne peux rien faire et n'y as pas intérêt d'ailleurs.
Ces éléments pourront te servir ultérieurement pour contester un éventuel licenciement devant la justice.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **karmatlas**, le **19/07/2009** à **18:48**

Bonjour,
je vous remercie de m'avoir répondu.
Je vous ai posé la question car en effet cela peut être normal mais sur le plan moral je l'ai trouvé très incorrecte. C'est une sensation très désagréable tomber sur une annonce qui cherche à recruter quelqu'un sur un poste que je continue à occuper.

Je vous remercie encore une fois.

Bonne soirée.

Par **kera chester**, le **24/08/2011** à **11:47**

Bonjour, j'aimerais savoir comment votre histoire s'est terminée, car il m'arrive aujourd'hui la meme histoire que la votre ...